LE COUDRAY SUR THELLE

MAIRIE DU COUDRAY SUR THELLE

Département de l'Oise – Arrondissement de Beauvais – Canton de Chaumont en Vexin

Tél 03.44.81.14.24
mairie@lecoudraysurthelle.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 14-23

Occupation du domaine public

POUR TRAVAUX SUR VOIRIE
RUE DU BOUT DES JARDINS
ROUTE BARREE

Le Maire de la Commune de LE COUDRAY SUR THELLE,

- ✓ Vu le Code de la route,
- ✓ Vu le code Pénal,
- ✓ Vu le code des communes notamment les articles L131-1 à L131-4,
- ✓ Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
- ✓ Vu la circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, dans le Département en matière de circulation routière,
- ✓ Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986, relative à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,
- ✓ Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des Routes et Autoroutes et l'Instruction Interministérielle – Livre 1 – 8ème partie – Signalisation temporaire – pris en vertu de son article 1er et approuvé par arrêté interministériel du 15 juillet 1974,
- ✓ Considérant la demande de permission de voirie du 27 juin 2023 de la société COLAS représentée par Monsieur Lucien CARPENTIER, COLAS FRANCE – établissement de Beauvais, 21 rue Hippolyte Bayard à Beauvais (Oise) afin d'effectuer les travaux de voirie à compter du **26 juillet 2023** pour une durée de 15 jours calendaires.
- ✓ Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la société COLAS à effectuer les travaux.

ARRETE

Article 1er : La société COLAS est autorisée à effectuer des travaux de revêtement superficiel de voirie **rue du Bout des Jardins à partir du 26 juillet 2023** jusqu'à la fin d'exécution des travaux.

Article 2 : Des restrictions vont être apportées à la circulation rue du Bout des Jardins :

- **Stationnement interdit des deux côtés** aux abords des travaux.
- **La vitesse est limitée à 30 km/h** dans ces rues pendant la durée des travaux.
- **Travaux en route barrée de 7h30 à 18h avec mise en place d'une déviation pour la rue du Bout des Jardins (pendant la réalisation de l'ECF) le 28 juillet 2023 de 7h30 à 18h00.**

Article 3 : La signalisation réglementaire devra être mise en place, par la société en charge de l'exécution de travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie suivant les lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les conditions réglementaires.
Monsieur le Maire du COUDRAY SUR THELLE et la société COLAS sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera envoyée aux destinataires suivants :
Brigade de Gendarmerie de Noailles, le service d'incendie et de Secours de Noailles et les résidents de la rue concernée.

Fait à Le Coudray sur Thelle,
le 27 juin 2023

Le Maire,
Ludovic GORNET

MAIRIE DU COUDRAY SUR THELLE 60430